

1.

Débitrice: **Garage Carrosserie Auto-Jordils Sàrl**, rue du Centre 142, 1025 **St-Sulpice**
2.

Déclaration de faillite: 01.02.2005
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 07.03.2005
4.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5.

Remarques: but: exploitation d'un garage et d'une carrosserie, commerce de véhicules.

Office des faillites de Morges-Aubonne
1110 Morges

(02719454)